

Atelier sur la mission de professeur principal

Les tâches vécues du professeur principal en lycée

La coordination		L'orientation	
Le suivi des acquis et de l'évaluation des élèves : synthèse en vue des conseils de classe, et pour les élèves et les familles.	L'implication dans la vie de classe et de l'établissement : accueil des élèves et aide à la communication, lien avec les familles.	La coordination pour ses élèves de l'information et de la préparation progressive du choix d'orientation avec le PsyEN.	La contribution à la mise en œuvre des procédures d'orientation.
<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de période, préparation des conseils de classe, rédaction des synthèses pour les bulletins scolaires - Coordination de l'équipe pédagogique - Contact téléphonique et prise de rendez-vous avec les familles - Entretiens individuels avec les élèves - Préparation de l'avis pour le bac - Recherche de stage et suivi des PFMP (mission de PP souvent confondue avec celle de référent PFMP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des élèves et gestion des documents administratifs, d'examen... - Election des délégués - Heures de vie de classe - Communication avec les familles, réunions collectives avec les parents - Relai d'informations vers l'équipe pédagogique - Médiation, lien avec l'équipe pédagogique - Gestion de crise, suivi de rapports d'incidents et lien avec la vie scolaire - Liens avec PsyEN, équipes santé-social - PAP, PAI... (gestion, suivi...) - Participation à diverses réunions - Certification PIX 	<ul style="list-style-type: none"> - Veille informationnelle - Séances, actions à destination des élèves, accompagnement à la rédaction du projet motivé - Accompagnement au choix des spécialités - Diffusion d'informations sur les JPO, salons. - Relais vers le PsyEN ou le CIO si besoin - Réunions sur l'orientation - Organisation des forums d'anciens élèves - Organisation des stages, des immersions 	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur la procédure d'orientation fin de 2^{de} - Distribuer et récupérer les fiches d'orientation - Information, suivi et accompagnement dans la procédure Parcoursup - Préparation des avis Parcoursup - Commissions d'appel - Réorientations

Les difficultés rencontrées dans l'exercice de la mission

- Des enseignants démunis face à une mission mal définie
 - o Gestion du contrôle continu et de difficultés diverses rencontrées par les collègues, les élèves, les familles
 - o Des enseignants qui considèrent le PP comme « responsable » de « ses » élèves
 - o Une difficulté de positionnement par rapport au PsyEN
 - o Confusion possible entre PP et référent PFMP
- Des enseignants qui éprouvent des difficultés à bien faire ce qu'ils voudraient faire
 - o Un manque de temps dans l'emploi du temps des enseignants et manque de moyens horaires pour le suivi de l'orientation (AP)
 - o Un manque de formation sur certains sujets (décrochage, comportement des jeunes, gestion de crise...)

- Un besoin de meilleure connaissance des formations du supérieur pour accompagner les élèves
- Une difficulté à suivre des élèves que l'on n'a pas en classe (plus de groupe classe avec la réforme du lycée)
- De effectifs trop importants pour un suivi de qualité
- Une communication avec les familles qui peut être conflictuelle
- Parfois un manque d'information sur des situations particulières d'élèves
- Des enseignants submergés par une mission qui n'est pas assez portée collectivement
 - Lourdeur et multiplication des tâches administratives
 - Un suivi individuel qui prend une place de plus en plus grande (difficultés accrues des élèves)
 - Une coordination rendue difficile par la réforme du lycée : beaucoup d'enseignants interviennent dans une même classe
 - Ce sont toujours les mêmes enseignants qui sont PP

Quelques propositions formulées pour répondre aux besoins et dépasser certaines difficultés

- Clarifier le rôle du PP et circonscrire son champ d'activité auprès de tous : l'accompagnement à l'orientation est une mission de chaque enseignant et non du seul professeur principal. Cf. les missions prévues par les textes (circulaire 2018-108 – BO n°37 du 11 octobre 2018).
Extrait :
 - **Les équipes pédagogiques**, conformément à l'article R. 421-49 du Code de l'éducation, se concertent, assurent le suivi et l'évaluation des élèves et organisent l'aide à leur travail personnel. Elles conseillent les élèves pour le bon déroulement de leur scolarité et le choix de leur orientation.
 - Sous la responsabilité du chef d'établissement, **les professeurs principaux favorisent, pour leur classe, les liens** entre les élèves, les représentants légaux, les professeurs, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les personnels sociaux et de santé, le psychologue de l'éducation nationale et l'équipe de direction.
- Penser une organisation des emplois du temps qui favorisent des temps libérés pour faciliter la mission, ou qui permette une flexibilité d'organisation
- Etablir une progression commune pour les professeurs principaux
- Prévoir un travail en commun de l'équipe éducative (professeurs, CPE, PsyEN, Infirmier, AS) pour croiser les regards sur les besoins des élèves et penser une complémentarité
- Prévoir des temps de coordination entre professeurs principaux, en associant le référent BRIO, pour un partage de ressources, de séquences
- Libérer du temps pour l'AP dans tous les niveaux du lycée
- Avoir accès à un espace de ressources et d'informations choisies, pour éviter que chacun soit amené à effectuer un travail individuel de recensement
- Au lycée général, un professeur référent par groupe d'élèves peut être une réponse aux difficultés des PP face à un groupe classe déstructuré